

LOTO-VOYAGE

au profit de la **Fondation René-Verrier**



**Fondation
René-Verrier**



1er prix Safari en Tanzanie (valeur de 14 000\$)

2e prix Voyage en Espagne (valeur de 4 000\$)

3e prix Escapade à Québec (valeur de 500\$)

REVO tripvoyage.ca **Tirage le 12 décembre 2025, à 14h00**

Lieu du tirage au 2209 Boul. Allard, Drummondville, QC, J2B 8B5
Régler le prix avant le 8 janvier 2026, à 14h00
au 2209 Boul. Allard, Drummondville, QC, J2B 8B5
Règlements du tirage à fondationreneverrier.com/activites/loto-voyage-2025

Nombre de billets émis: 5000
Numéros de 0000 à 5000
No. licence RAC: L-02764




Règlements tirage Loto-Voyage Édition 2025

PRIX PRINCIPAUX

Les voyages comprennent à moins d'indication contraire :

Le vol en classe économique ainsi que l'hébergement en occupation double (2 personnes par chambre) pour les voyages en Tanzanie et en Espagne seulement.

Chacun des voyages est garanti pour le prix indiqué pour les dates inscrites dans les descriptions.

Le voyage dans sa description et sa valeur devra être effectué aux dates indiquées sinon il devient automatiquement un crédit-voyage à utiliser avant le 31 décembre 2026 et applicable comme suit :

- **Tanzanie** : 14 000\$ en crédit-voyages auprès du fournisseur privilégié SENTIERS DU MONDE uniquement, incluant un maximum de 4000\$ en crédit-vols.
- **Espagne** : 4 000\$ en crédit-voyages échangeable sur un forfait vacances auprès de fournisseurs privilégiés, Vacances Air Canada, Transat, Tours Chanteclerc, Groupe Voyage Québec et Sentiers du Monde, ainsi que chez les croisiéristes Celebrity, NCL, RCI, Croisi-Europe, Amawatterways, Avalon et autres croisiéristes privilégiés à faire préapprouver par la direction.

- **Québec :** 500\$ en crédit-voyages échangeable sur un forfait vacances auprès de fournisseurs privilégiés, Vacances Air Canada, Transat, Tours Chanteclerc, Groupe Voyage Québec et Sentiers du Monde, ainsi que chez les croisiéristes Celebrity, NCL, RCI, Croisi-Europe, Amawatterways, Avalon et autres croisiéristes privilégiés à faire préapprouver par la direction.

Au-delà des mois et dates mentionnées dans la description des prix, durant lequel TRIPVOYAGE.CA garanti le tarif selon le prix indiqué plus haut, le gagnant pourra quand même effectuer le voyage s'il réserve et voyage avant le 31 décembre 2026, en défrayant, s'il y a lieu, les coûts supplémentaires.

Aucun frais professionnel ne sera chargé au gagnant sur son dossier de réservation du voyage gagné. Cependant si le gagnant utilise son prix sur 2 dossiers, le second dossier aura des frais professionnels.

Toutes les taxes d'hébergement, augmentation des taxes suite à ce présent contrat, les frais de visa et les frais d'émissions de toutes sortes sont exclues et payables par les gagnants.

Toutes les assurances sont en sus, payables par les gagnants par contre les gagnants pourront se servir de leur crédit-voyage pour l'achat de leurs assurances.

Aucune autre promotion tripvoyage.ca ne sera applicable ou acceptée sur ces voyages et réservations.

Aucune des sommes devenant un crédit-voyage ne pourront être appliquées sur un dossier déjà existant chez tripvoyage.ca.

Si toutefois les vols ou l'hôtel n'était pas disponible lors de la réservation le voyage devient automatiquement un crédit-voyage.

Le voyage doit être réservé chez tripvoyage.ca et SES PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS. Aucun site web offrant un produit similaire ne sera retenu pour fins de réservation ou de comparaison de prix.

Aucun rabais ne sera accordé sur le prix du voyage choisi ou sur le crédit voyage.

Tous les voyages devront être réservés et effectués dans les 12 mois suivant la date du tirage.

Chaque voyage est non monnayable, non remboursable.

Le gagnant peut vendre son crédit-voyage à une tierce personne, toutefois les mêmes règlements s'appliqueront et la vente doit être approuvée par une lettre et présentée avec la lettre originale du gagnant lors de l'achat.

Les crédits-voyages sur les prix de L'ESPAGNE et le QUÉBEC pourront servir à payer des réservations « à la carte », mais un frais de dossier de 15% sera soustrait du crédit-voyage avant utilisation et les frais de réservation habituels s'appliqueront. Cette clause n'est pas applicable pour le prix sur la TANZANIE.

Le moment où le voyage sera effectué reste à la discrétion absolue du gagnant qui devra choisir sa date selon les disponibilités des grossistes et compagnies aériennes et hôtels au moment de la réservation.

La valeur indiquée des prix des voyages ne s'applique seulement que dans le cadre du présent tirage.

Non incluses dans les périodes de garantie du tarif :

- Période des fêtes : 15 décembre 2025-2026 au 15 janvier 2026-2027. La semaine de relâche scolaire, du congé pascal, la fête des patriotes, la fête nationale du Québec, la confédération et les 2 semaines du congé de la construction, la fête du travail et l'action de grâce.